



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mercredi 27 juin 2018 à 19h30

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 20-06-2018

Le Maire,
Jean-Luc BIDAS



Ordre du jour du conseil municipal du

Mercredi 27 juin 2018

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 07-06-2018 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 07-06-2018, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Tourisme

Office de Tourisme intercommunal Destination Léman : approbation du règlement intérieur

Subvention association

Approbation d'une subvention à la MFR de Margencel

Aménagement

Mission d'étude prospective urbaine et paysagère aux abords ouest et est de la Mairie
Contrat d'assistance et de conseil urbanisme

Foncier

Demande d'acquisition par anticipation d'un bien porté par l'EPF-133 chemin Hutins Vieux

Environnement

Coupe de bois assiette 2019

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC n°2018-18 du 31-05-2018

M.A.P.A. 2017-01 / Réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion.

Vu la délibération n°2017-08-02 en date du 8 août 2017, autorisant le Maire à passer et signer un marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion de 204 706.92 € HT,

Considérant la nécessité de modifier les travaux initialement programmés du lot n°1, par la validation de l'avenant 1, pour pose de bordurettes, remplissage des anciennes fosses septique et modification du tampon EP,

Le Maire décide,

De passer et signer l'avenant n°1 sur le lot n°1 du marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion, avec l'entreprise SARL LEMAN TP,

Le lot n°1 « aménagements VRD » est augmenté de 766,76 € HT, le nouveau montant du lot n°1 est donc de 13 817.26 € HT,

DEC n°2018-19 du 31-05-2018

M.A.P.A. 2017-01 / Réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion.

Vu la délibération n°2017-08-02 en date du 8 août 2017, autorisant le Maire à passer et signer un marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion de 204 706.92 € HT,

Considérant la nécessité de modifier les travaux initialement programmés du lot n°2, par la validation de l'avenant 1 pour reprise des enduits et, l'avenant 2 pour non réalisation des ventilations de chaufferie et des cloisons en agglomérés pleins,

Le Maire décide,

De passer et signer les avenants n°1 et 2 sur le lot n°2 du marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion, avec l'entreprise SARL MOREAU ET FILS,

Le lot n°2 « aménagements VRD » est augmenté de 3 186,00 € HT et diminué de -1 947,00 € HT, ce qui porte le nouveau montant du lot n°2 à 38 735,92 € HT,

DEC n°2018-20 du 31-05-2018

M.A.P.A. 2017-01 / Réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion.

Vu la délibération n°2017-08-02 en date du 8 août 2017, autorisant le Maire à passer et signer un marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion de 204 706.92 € HT,

Considérant la nécessité de modifier les travaux initialement programmés du lot n°3, par la validation de l'avenant 1 pour dépose de plates-bandes existantes et remplacement,

Le Maire décide,

De passer et signer les avenants n°1 du marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion, avec l'entreprise SARL CHRISTOPHE PETIT-JEAN,

Le lot n°3 « zinguerie » est augmenté de 1 683,00 € HT, ce qui porte le nouveau montant du lot n°3 à 4 773,40 € HT,

DEC n°2018-21 du 31-05-2018

M.A.P.A. 2017-01 / Réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion.

Vu la délibération n°2017-08-02 en date du 8 août 2017, autorisant le Maire à passer et signer un marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion de 204 706.92 € HT,

Considérant la nécessité de modifier les travaux initialement programmés du lot n°7, par la validation de l'avenant 1 pour l'installation d'une prise HDMI, avenant 2 pour l'éclairage de la plaque commémorative, l'avenant 3 pour l'installation d'une alarme intrusion et l'avenant 4 pour non réalisation de la fourniture et pose d'un sèche-main ainsi que l'ajout d'une prise,

Le Maire décide,

De passer et signer les avenants n°1, 2, 3 et 4 sur le lot n°7 du marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion, avec l'entreprise SARL MUGNIER ELECTRICITE,

Le lot n°7 « électricité » est augmenté de 1 947,37 € HT, le nouveau montant du lot n°7 est donc de 29 765,73 € HT,

DEC n°2018-22 du 29-05-2018

M.A.P.A. 2017-01 / Réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion.

Vu la délibération n°2017-08-02 en date du 8 août 2017, autorisant le Maire à passer et signer un marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion de 204 706.92 € HT,

Considérant la nécessité de modifier les travaux initialement programmés du lot n°12, par la validation de l'avenant 1, pour remplacement de la peinture des boiseries par de la lasure,

Le Maire décide,

De passer et signer l'avenant n°1, le lot n°12 du marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion, avec l'entreprise BONGLET,

Le lot n°12 « peinture intérieure et extérieure » est augmenté de 601 € HT, le nouveau montant du lot n°12 est donc de 19 165.29 € HT,

DEC n°2018-23 du 31-05-2018

M.A.P.A. 2017-01 / Réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion.

Vu la délibération n°2017-08-02 en date du 8 août 2017, autorisant le Maire à passer et signer un marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion de 204 706.92 € HT,

Vu la décision du Maire DEC n°2018-12 relative à l'avenant n°1,

Considérant la nécessité de modifier les travaux initialement programmés du lot n°5, par la validation des avenants n°1bis pour rectification de l'avenant 1, n°2 pour travaux supplémentaire sur les portes, n°3 pour non réalisation d'oculus et trappes,

Le Maire décide,

De passer et signer les avenant n°1bis, 2, et 3 sur le lot n°5 du marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion, avec l'entreprise SARL MUDRY et FILS,

Le lot n°5 « menuiseries intérieures » est augmenté de 528,80 € HT, le nouveau montant du lot n°5 est donc de 11 626,00 € HT,

DEC n°2018-24 du 01-06-2018**Contentieux : Recours SCI PIVOINE 3R/Commune de Sciez pour refus de procès-verbal d'infraction. Dossier N°1803107-1 TA Grenoble**

Considérant la requête présentée par la SCI PIVOINE 3R au Tribunal Administratif de Grenoble à l'encontre de la commune de Sciez concernant un refus d'un procès-verbal d'infraction en date du 17-05-2018,

Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire,

Le Maire décide,

Le cabinet d'avocats « GOUTELLE - DRACHE » demeurant 7, Rue Voltaire 42100 Saint-Etienne en la personne de Me DRACHE est désigné pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-préfète de Thonon- les- Bains.

DEC n°2018-25 du 12-06-2018**Contentieux : Déféré préfectoral devant le Tribunal administratif de Grenoble – Préfet de Haute-Savoie / Commune de Sciez pour la SPL Destination Léman. Dossier N°1802605-1 du 24-04-2018**

Considérant le déféré préfectoral déposé au Tribunal administratif de Grenoble en date du 24-04-2018 contre la délibération N°2017-11-03 du 17 novembre 2017 portant création d'un office de tourisme intercommunal,

Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire,

Le Maire décide,

Le cabinet d'avocats « ASEA » domicilié 16, Rue Jean Desparmet 69008 Lyon, pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-préfète de Thonon- les- Bains.

DEC n°2018-26 du 12-06-2018**M.A.P.A. 2018-04 / Réhabilitation de l'école de Bonnatrait – projet d'aménagement dans une école maternelle – Ecole maternelle des Buclines**

Vu l'appel à concurrence lancé sur le site mp74.fr le 13 avril 2018, relatif au projet d'aménagement d'un réfectoire dans l'école maternelle des Buclines,

Vu le rapport de la commission d'appel d'offre du 16 mai 2018,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide,

De passer et signer les marchés avec les différentes entreprises détaillées comme suit :

Lot	Désignation	Entreprises	Adresse	Marché HT
1	Démolition - maçonnerie	Moreau	Sciez	17 169,79 €
2	Menuiserie	Menuiserie Franck Ducret	Sciez	17 294,10 €
3	Cloison-doublage-faux plafond	L'enfant Leman	Margencel	4 388,75 €
4	Plomberie-sanitaire	Roze SARL	Sciez	4 446,72 €
5	Electricité	Henchoz électricité	Thonon	10 095,05 €
6	Revêtement sols souples	Sols confort	Thonon	4 809,00 €
7	Serrurerie	Metallerie Pellet	Perrignier	14 084,00 €
8	Elevateur PMR	Jean Léon élévation	Marcieux (73)	16 295,00 €
9	Peinture	L'enfant Leman	Margencel	8 141,05 €
		Total		96 723,46 €

DEC n°2018-27 du 18-06-2018**Objet : UFOVAL – Avenant à la convention de mise à disposition de locaux d'accueil et d'hébergement pour le centre de vacances-théâtre « Les allumeurs de lune »**

Vu la décision du maire N°2013-3 du 8 avril 2010, décidant signature de la convention de mise à disposition de locaux d'accueil et d'hébergement pour le centre de vacances-théâtre « Les allumeurs de lune » avec UFOVAL 74,

Considérant qu'il y a lieu de garantir un hébergement au centre de vacances

Considérant que l'école des Crêts correspond aux différents critères requis,

Le Maire décide,

De passer et signer avenant à la convention de mise à disposition de locaux d'accueil et d'hébergement pour le centre de vacances UFOVAL « les allumeurs de lune » du mardi 10 juillet au jeudi 8 août 2018.

De maintenir le forfait de contribution financière pour usure du matériel à 0.76€ par nuitée enfant réalisée.

Communications et questions diverses :